

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 26 novembre 2021	
Nom de l'établissement Centre éducative les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936	
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	29 nov. 2021	
<p>Commentaires : La mentore en assurance de la qualité a observé le moment du repos. Au moment de l'observation à l'arrivée, il y avait des enfants couchés sur le sol. Voici les recommandations suivantes qui sont en lien avec ce qui est écrit dans le manuel de l'exploitant;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Il faut fournir un matelas ou un lit portatif aux enfants qui ne font habituellement pas de sieste et qui souhaitent se reposer.</li> <li>-Les lits portatifs et les matelas doivent être assez longs pour que les pieds et la tête de l'enfant ne dépassent pas et suffisamment larges pour que l'enfant puisse se retourner sans tomber.</li> <li>-Le matelas de sieste doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecter des deux côtés après chaque usage.</li> </ul>			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Il y a eu discussion au sujet de l'horaire de la journée en lien avec les observations sur les lieux et le développement des enfants. La mentore en assurance de la qualité recommande d'ajouter à l'horaire la période de repos à côté de jeu calme.</p> <p>Lors de l'observation du temps de repos, la mentore en assurance de la qualité a observé une éducatrice seule dans sa classe qui n'avait pas de tâche à accomplir. La mentore en assurance de la qualité recommande que l'éducatrice demeure avec les enfants lors de la période de repos surtout si ceux-ci sont de bas âge.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a demandé à deux éducatrices de porter un masque. Un rappel que le masque est demandé lorsqu'une personne du GNB est présent dans votre établissement.</p>
---

original signé par  
Paula Morin

Le 26 novembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par  
**Janice Hébert**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 novembre 2021

---

Date